

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 6 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 6 avril à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **René CLINCHARD**, Maire.

**Présents** : François CLAUZON, Richard GRIBALDO, Jean Claude LINCK, Marie-France NABOULET, Christine PIGAGLIO, Yanne SOUCHET, Richard ZUPPO.

**Absents représentés** : Nadine SINIBALDI pouvoir à Jean Claude LINCK.

Monsieur **Jean Claude LINCK** a été nommé secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR :

- ✓ *Approbation du Procès - Verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2018.*
- ✓ *Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2018*
  - *Commune*
  - *Régie hôtelière «Le Robur»*
  - *CCAS*
  - *Affectation des résultats 2018*
- ✓ *Vote des budgets primitifs 2019*
  - *Commune*
  - *Régie Hôtelière «Le Robur»*
  - *CCAS*
- ✓ *Vote des taux d'imposition 2019*
  - *TH – Taxe d'habitation*
  - *FB – Taxe foncière bâti*
  - *FNB – Taxe foncière non bâti*

*1/ Délibération sur l'achat par la commune d'une emprise de terrain concernant la parcelle K n° 584.*

*2/ Délibération rénovation des façades de la mairie, place André Ségur.*

*3/ Délibération coupe de bois façonné pour l'année 2019, des parcelles 5, 7 et 9 pour un volume de 1 900 m3.*

*4/ Délibération pour opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.*

*5/ Délibération contrat Natura 2000 pour le développement de bois sénescents sur les parcelles 23 et 24 de la forêt communale soumise au régime forestier (Valabres).*

*6/ Délibération consignation SARL- Jean-François RIBERI.*

*7/ Délibération pour une candidature à un appel à projets de promotion du développement durable des communes auprès de la Métropole NCA concernant une étude pour la rénovation du bâti du moulin communal à farine et à huile de Roure.*

8/ Délibération partage frais avocat litige EDF.

9/ Délibération pour avis sur le projet du PLUm arrêté par le Conseil Métropolitain du 21/12/2018.

10/ Point sur les projets en cours communaux et métropolitains.

11/ Questions diverses.

En préalable, le **Maire** donne lecture de la lettre de **Monsieur Laurent VIDAL**, en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, par laquelle celui-ci annonce sa démission de ses fonctions de Conseiller municipal.

✓ **Procès - Verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2018.**

**Adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

✓ **DELIBERATION N° 01 : Vote du COMPTE ADMINISTRATIF de la Commune, du COMPTE DE GESTION du trésorier année 2018, et de l'AFFECTATION de résultats.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Vote** le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune et l'affectation de résultat 2018 au budget primitif 2019 à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, **Le Maire ne prend pas part au vote du CA.**
- **Vote** le compte de gestion 2018 à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

✓ **DELIBERATION N° 02 : Vote du BUDGET PRIMITIF 2019 de la Commune.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le budget primitif de l'exercice 2019 de la commune.

✓ **DELIBERATION N° 03 : Vote des taux de contributions directes 2019.**

**Le Maire** propose de reconduire les taux d'imposition pour 2019 comme ci-après :

	<i>Bases</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit</i>
Taxe d'habitation	159 300	8.79	14 002 €
Taxe foncière Propriétés .Bâties	531 200	24.89	132 216 €
Taxe foncière Propriétés non Bâties	13 500	45.54	6 148 €
<b>TOTAL</b>			<b>152 366 €</b>

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, les taux pour l'exercice 2019, comme proposé par le Maire.

✓ **DELIBERATION N° 04 : Vote du COMPTE ADMINISTRATIF de la Régie Hôtelière et du COMPTE DE GESTION du Trésorier année 2018 et de l'AFFECTATION de résultats.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Vote** le compte administratif de l'exercice 2018 de la Régie et l'affectation de résultat 2018 au budget primitif 2019 à l'**unanimité** des membres présents ou représentés. **Le Maire ne prend pas part au vote du CA.**
- **Vote** le compte de gestion 2018 à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

✓ **DELIBERATION N° 05 : Vote BUDGET PRIMITIF 2019– Régie Hôtelière « LE ROBUR »**

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le budget de l'exercice 2019 qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- Section d'Exploitation	110 638. 59 €
- Section d'Investissement	165 864. 50 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le budget primitif de l'exercice 2019 de la Régie Hôtelière « Le Robur ».

✓ **DELIBERATION N° 06 : Vote du COMPTE ADMINISTRATIF, du COMPTE DE GESTION du Trésorier année 2018 et de l'AFFECTATION de résultats du CCAS.**

**Résultat de l'exercice : excédent 6 551.34 €**

Il est proposé d'affecter le résultat au Budget Primitif comme ci-après :

- Affectation en report de fonctionnement : Compte D002	3 933. 15 €
- Affectation en report d'investissement : Compte D001	2 618. 19 €

Il est exposé également le compte de gestion du Trésorier pour le même exercice, et dont les résultats, chapitre par chapitre sont identiques à la comptabilité de l'ordonnateur.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **Vote** le compte administratif de l'exercice 2018 du C.C.A.S. et l'affectation de résultat 2018 au budget primitif 2019, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés. **Le Maire ne prend pas part au vote du CA.**
- **Vote, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2018.

✓ **DELIBERATION N° 07 : Vote du BUDGET PRIMITIF 2019 du CCAS**

Le Président expose au Conseil d'Administration le budget primitif du CCAS qui se présente et s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement	8 933. 15 €
- Section d'Investissement	2 618. 19 €

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **vote, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2019, comme présenté par le Président.

✓ **DELIBERATION N° 08 : Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame Yanne SOUCHET.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, **Madame SOUCHET Yanne ne prend pas part au vote** :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle ci-dessus définie.
- **AUTORISE Monsieur Jean Claude LINCK**, 3<sup>ème</sup> adjoint, à signer les documents afférents à cette acquisition de parcelle qui sera formalisée par acte notarié à recevoir par Maître Anne-Laure GIORDANENGO, Notaire à SAINT SAUVEUR SUR TINEE (06420), 5 Avenue des Blavets.

✓ **DELIBERATION N° 09 : Rénovation des façades de la mairie, place André Ségur.**

Le Maire propose au conseil municipal l'Avant-Projet Sommaire estimé à 99 713,00 € HT.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'Avant-Projet Sommaire présenté par le Maire s'élevant à 99 713,00 € H.T,
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Régional au titre du FRAT à hauteur de 30% du montant des travaux HT.
- **DIT** que les dépenses liées à l'opération sont inscrites au budget primitif 2019,
- **AUTORISE** le Maire à mener à bien cette opération et à signer tous les documents y afférents.

✓ **DELIBERATION N° 10 : Coupe de bois façonné pour l'exercice 2019, des parcelles 5, 7 et 9 pour un volume de 1 900 m3.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** les propositions de l'ONF pour la mise en vente en bois façonné des parcelles 5, 7 et 9.
- **ACCEPTE** l'exploitation et la vente groupée des parcelles 5, 7 et 9.
- **SOLLICITE** les aides et le soutien du Conseil Départemental à savoir l'aide des 20% du coût du bûcheronnage pour la mise des bois bord de route de 1 900m3 sur la base d'un coût d'abattage fixé à 16€/nm3.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien ces travaux.

✓ **DELIBERATION N° 11 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
- **DECIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

✓ **DELIBERATION N° 12 : Projet de contrat forestier Natura 2000 ayant pour objectif de favoriser le développement des bois sénescents dans la forêt communale de Valabres.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le contrat Natura 2000 pour le développement de bois sénescents sur les parcelles 23 et 24 de la forêt communale soumise au régime forestier (Valabres).
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à ce projet.

✓ **DELIBERATION N° 13 : Consignation SARL JL et F RIBERI Bois.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** l'annulation de la consignation.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **DELIBERATION N° 14 : Délibération pour une candidature à un appel à projets de promotion du développement durable des communes auprès de la Métropole NCA concernant une étude pour la rénovation du bâti du moulin communal de Roure.**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** que la commune se porte candidate pour solliciter des aides publiques à hauteur de 80 % pour l'indemnisation de cette étude.
- **DIT** que la part communale de l'opération est inscrite au budget primitif 2019,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à ce projet.

✓ **DELIBERATION N° 15 : Partage frais avocat litige EDF.**

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTÉ** la procédure engagée à l'encontre de la société EDF.
- **APPROUVE** la répartition des honoraires.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à cet effet.

✓ **DELIBERATION N° 16 : Plan local d'urbanisme intercommunal – Consultation de la commune.**

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- 1°/ Émettre un avis FAVORABLE au projet de plan local d'urbanisme métropolitain,
- 2°/ Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, **à la majorité (8 pour, 1 contre)** des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de plan local d'urbanisme métropolitain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **Point sur les projets en cours, communaux et métropolitains.**

**a/ Réfection de la place A. Ségur**

Les travaux se poursuivent et devraient être achevés courant mai 2019.

**b/ Chemin de la Loga**

Les travaux commenceront une fois terminé le chantier de la place A. Ségur.

Est prévue la réfection de la partie basse du chemin ; collecteur d'eaux usées, pavage, garde-corps...

**c/ Horloge du clocher**

Le pan de mur qui supporte le cadran de l'horloge doit être conforté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **12 h 00**.